



RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Par **maelachp**, le **19/04/2010** à **10:29**

Bonjour,

Je suis technicien de maintenance dans un bâtiment de haute sécurité. Etant donné que le matériel pour nous aider n'est pas autorisé dans l'enceinte de ce bâtiment (pour cause de sécurité), tous les dépannages se font à la main et notamment cela implique des manipulations lourdes et importantes.

Ce travail m'a abimé le dos et je viens d'être opéré d'une hernie discale. Suite à cela, la médecine du travail m'a déclaré inapte aux charges lourdes et aux tractions.

Evidemment, mon employeur ne souhaite plus que je revienne à mon poste car je n'ai quasiment plus rien à faire... Il m'a imposé de poser des congés pour que pendant ce temps il trouve des postes au sein de la société (reconversion professionnelle).

Mes questions sont les suivantes :

- Ai-je le droit de refuser les postes qu'il me propose ? Si oui, ai-je un nombre limité de refus ou pas ?
- Faut-il une raison vraiment valable ou « trop loin », « poste inintéressant » sont-elles des raisons suffisantes ?
- Si jamais je les refuse tous et qu'il n'a plus rien à me proposer, va-t-il aller jusqu'à la rupture de contrat ? Dans ce cas, quel type de licenciement est-ce ? (pour savoir si notamment je dois faire mon préavis et si je toucherai bien le chômage...).

Je vous remercie par avance de votre aide.

Bien cordialement,